

COMMISSION PLANIFICATION

CONSULTATION ÉCRITE DU 24 DÉCEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020/01 : MISE À JOUR DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA TENEUR DES EAUX EN NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE DES DISTRICTS RHIN ET MEUSE

La Commission Planification du Comité de Bassin Rhin-Meuse,

- Vu la directive n° 91/676/CEE du Conseil concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles,
- Vu la directive n° 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, et notamment ses articles 11-8, 13-7 et 14,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R212-22 et suivants,
- Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2015-326 du 30 novembre 2015 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux des districts Rhin et Meuse en application de l'article R.212-22 du code de l'environnement,
- Vu le règlement intérieur du comité de bassin de décembre 2017 habilitant la commission planification à délibérer en lieu et place du comité de bassin quant à la délimitation des zones vulnérables au titre de la directive nitrates et quant aux programmes de surveillance mis en œuvre au titre de la directive cadre sur l'eau,
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau, Secrétaire du Comité de bassin,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE UNIQUE

De donner un avis favorable sur la mise à jour du programme de surveillance 2016-2021 du bassin Rhin-Meuse consistant à actualiser le programme de surveillance de la teneur des eaux en nitrates d'origine agricole des districts Rhin et Meuse.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
de la Commission Planification,



Christian GUIRLINGER